

## Assurance de protection juridique entreprise pour membres de l'UPSA

En collaboration avec Protekta assurance de protection juridique SA, l'Union Professionnelle Suisse de l'Automobile (UPSA) propose à ses membres en exclusivité une offre d'assurance de protection juridique entreprise adaptée aux besoins spécifiques de la branche automobile: ainsi les litiges avec les clients, les livreurs d'automobiles ou les employés sont assurés – dans la protection juridique circulation tous les véhicules à moteur servant à l'exploitation sont assurés forfaitairement – de façon simple et pas compliquée.

### Couverture de base

Avec la couverture de base vous êtes couvert pour la protection juridique standard qui comprend le droit du travail, le droit pénal, le droit des assurances, le droit du voisinage et le droit de réclamations civiles extra-contractuelles. En outre vous pouvez obtenir des renseignements juridiques gratuits par téléphone via la Protekta JurLine.

### Les avantages Protekta

- Somme d'assurance jusqu'à CHF 1000 000
- Vous profitez de la protection juridique quelle que soit la valeur du litige! Il n'y a pas de franchise ni de valeur litigieuse minimale!
- Renseignements juridiques gratuits par téléphone via la Protekta JurLine

### Protection juridique contractuelle

Différends juridiques avec des clients ou des fournisseurs? Avec la conclusion de la protection juridique contractuelle,

vous avez en Protekta un partenaire fiable et vous complétez votre couverture pour les cas de litiges contractuels non compris dans la base. Les cas juridiques sont couverts pour autant que le for juridique soit en Suisse ou UE/EEE et pour une somme d'assurance allant jusqu'à CHF 200 000.

### Les avantages Protekta

- Soutien lors de litiges découlant de contrats que vous devez conclure dans votre activité quotidienne: achat, vente, location de choses mobiles, contrat de maintenance, mandat simple, contrat d'entreprise, etc.
- Protection juridique contractuelle pour concessionnaires et partenaires de service en cas de divergences d'opinion de droit civil avec les livreurs

### Protection juridique circulation

Nous assurons les véhicules de l'entreprise ainsi que les intérêts des conducteurs et des passagers jusqu'à une somme d'assurance de CHF 1000 000. Précisément lors d'un événement de la circulation il est important pour les assurés de pouvoir être conseillés par un juriste expérimenté.

### Les avantages Protekta

- Solution forfaitaire avantageuse – tous les véhicules servant à l'exploitation sont assurés sans déclaration de numéro de plaque
- Couverture d'assurance également en cas de course d'essai avec les véhicules des clients



## Assurance de protection juridique pour les membres de l'UPSA

Couvre les risques juridiques liés à la branche automobile, qu'il s'agisse de litiges avec des clients, des fournisseurs ou des collaborateurs, et ce, en toute simplicité.

Avez-vous des questions ou souhaitez-vous de plus amples informations?

Dans ce cas, veuillez vous adresser à votre conseiller en assurance de la Mobilière ou directement à Protekta: T 031 389 85 85 ou [offres@protekta.ch](mailto:offres@protekta.ch)

## Proposition de protection juridique pour les membres UPSA

Remplace police no \_\_\_\_\_  
Agence générale/intermédiaire/courtier \_\_\_\_\_

### 1. Données sur le preneur d'assurance

allemand  italien  Envoi AG/intermédiaire

Entreprise \_\_\_\_\_  
Rue, no \_\_\_\_\_  
NPA, lieu \_\_\_\_\_  
Téléphone B \_\_\_\_\_ Natel \_\_\_\_\_  
E-Mail \_\_\_\_\_

### Activité de l'entreprise à assurer

Salaires AVS en CHF	Chiffre d'affaires en CHF
_____	_____
Succursales _____	
Entreprise co-assurée (Adresse et activité) _____	
Données du ménage assuré (si protection juridique particuliers désirée) _____	
Date de naissance _____	

### 2. Protection juridique exploitation et particuliers

(Couverture minimale: couverture de base)

Somme d'assurance: **CHF 1000 000** (Couverture de base, protection jur. circulation, propriétaires, privée et circulation)  
**CHF 200 000** (protection juridique contractuelle, risque bailleurs)

	Salaire AVS jusqu'à CHF 150 000	Salaire AVS de CHF 150 001 à CHF 300 000	Salaire AVS de CHF 300 001 à CHF 500 000	Prime CHF
<input type="checkbox"/> Couverture de base (CGA 05.2017)	CHF 300.00	CHF 375.00	CHF 450.00	_____
<input type="checkbox"/> Rabais assurance PME (la Mobilière)	CHF -47.60	CHF -47.60	CHF -47.60	_____
<input type="checkbox"/> Protection juridique contractuelle (CGA 05.2017)	CHF 420.00	CHF 630.00	CHF 840.00	_____
<input type="checkbox"/> Protection juridique contractuelle Plus (CGA 05.2017)	CHF 200.00	CHF 300.00	CHF 400.00	_____
<input type="checkbox"/> Protection juridique circulation (CGA 05.2017)	CHF 120.00	CHF 200.00	CHF 250.00	_____
<input type="checkbox"/> Protection juridique privée, circulation et privée Plus, personne seule ou plusieurs personnes (CGA 04.2017)	CHF 270.00	CHF 270.00	CHF 270.00	_____
<input type="checkbox"/> Protection juridique propriétaires avec protection juridique bailleurs (Les adresses des immeubles assurés doivent être déclarés sous «Adresse de l'objet du bail» au recto)	CHF 123.80/objet du bail Nombre d'objets en location (max. 10 objets du bail ainsi que max. loyer annuel par objet du bail de CHF 50 000):			_____
			20 % Rabais UPSA	_____
			Prime annuelle sans timbre fédéral	_____
			5 % timbre fédéral	_____
			<b>Prime annuelle avec timbre fédéral</b>	_____

### 3. Questions de la proposition

(les questions ci-dessous se réfèrent au cercle des personnes assurées)

	Oui	Non
Est-ce que la protection juridique est ou était-elle déjà assurée pour les risques proposés? Compagnie? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cette assurance a-t-elle été ou va-t-elle être supprimée? Par qui? Quand? _____ Pourquoi? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il actuellement des différends juridiques ou des conséquences de sinistres? Quand? _____ Lesquels? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce que vous avez eu ces 3 dernières années des différends découlant des risques proposés qui ont donné lieu à des poursuites judiciaires? Quand? _____ Lesquels? _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-ce qu'une de vos propositions pour l'assurance de protection juridique a été refusée ou acceptée à des conditions aggravantes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Existe-t-il une assurance responsabilité civile entreprise? Compagnie? _____ No de police _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En signant la présente proposition, le proposant/la proposante autorise la Protekta assurance de protection juridique SA à traiter les données collectées en vue de l'examen de la proposition, de l'exécution du contrat et du règlement de sinistres, de même qu'à des fins de marketing, d'administration et de suivi des relations avec les clients actuels et futurs. En outre, la Protekta est en droit de se procurer auprès de l'assureur précédent ou auprès de tiers tout renseignement utile concernant les dommages subis jusqu'ici, en particulier aux fins d'examen du risque et de calcul des primes. Si le traitement de l'affaire l'exige, la Protekta est également autorisée à se procurer des données personnelles sensibles et des profils de personnalité, ainsi qu'à consulter des dossiers officiels. Le proposant/la proposante consent à ce que des données personnelles soient transmises aux sociétés du Groupe Mobilière. Les données sensibles sont transmises uniquement si elles sont indispensables à l'exécution du contrat. Si l'exécution du contrat ou le traitement de sinistres l'exige, la Protekta transmet des données, en vue de leur traitement, aux tiers parties prenantes au contrat par exemple en particulier à des co-assureurs et réassureurs, ainsi qu'à des sociétés du Groupe Mobilière participant à l'exécution des rapports d'assurance. Par ailleurs, le proposant/la proposante consent à ce que la Protekta fournisse à un nouvel assureur éventuel les renseignements dont ce dernier ferait la demande.

Date de la proposition \_\_\_\_\_  
Commencement du contrat \_\_\_\_\_  
Expiration du contrat \_\_\_\_\_  
Echéance \_\_\_\_\_  
En signant la présente proposition, le proposant/la proposante confirme qu'il/elle a été informé(e) de l'identité de l'assureur ainsi que des principaux éléments du contrat d'assurance (article 3 LCA). De même, il/elle confirme avoir reçu par écrit les informations relatives à l'intermédiaire (article 45 LSA).  
Le proposant/la proposante propose à la Protekta Assurance de protection juridique SA de conclure les assurances précitées, sur la base des Conditions générales et, le cas échéant, de Conditions spéciales et/ou de Conditions spéciales individuelles, qui lui ont été remises. Protekta s'engage à traiter les données reçues de manière confidentielle.  
Signature(s) \_\_\_\_\_

### 4. Adresse de l'objet du bail

\_\_\_\_\_ Nombre d'objets en location \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 5. Remarques

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Etablie par \_\_\_\_\_  
Acq. 1 Taux % Acq. 2 Taux % Acq. 3 Taux %  
No No No